

Une pionnière du féminisme vaudois : Mme Schnetzler

Autor(en): **Bonard, S. / Schnetzler**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **39 (1951)**

Heft 784

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-267321>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Voici le parallèle esquissé par le professeur Privat entre le gouvernement de notre pays et celui que rêvent les mondialistes.

Gouvernement suisse

Conseil national (représentant la population du pays).
Conseil des Etats (représentant les cantons).
Conseil fédéral (exécutif élu par les deux conseils).

Le chroniqueur du *Journal de Genève* objectait que cette Chambre ne ferait rien de plus que l'Assemblée accluse de l'ONU, composée aussi de délégués élus par les peuples; c'était donc se donner une peine inutile. Nous nous permettrons de lui répondre que les délégués à l'ONU sont désignés par le gouvernement de leur pays et que, si, parmi ceux qui ont été élus de la nation, on demandait aux populations de choisir, elles désigneraient peut-être d'autres personnes que celles qui sont effectivement envoyées et les élections nommeraient sans doute plus de femmes, ce qui, à notre avis, serait un progrès. Il ne nous paraît donc pas superflu qu'une seconde Assemblée élue par un autre système, corrige ce que la première a de trop limité.

Ajoutons, pour mémoire, que les vrais démocrates considèrent qu'un gouvernement qui s'appuie sur une seule Chambre délibérante est boiteux.

On a pu voir, à Genève, par le grand nombre et la variété des motions proposées, quelle richesse de suggestions on recueille en intéressant directement tout un chacun aux problèmes mondiaux. Et, si toutes les propositions ne sont pas immédiatement réalisables, elles forment de la graine pour l'avenir. Nous ne voulons pour preuve que les motions féminines, animées d'un large esprit d'émancipation.

La motion de Mme Tibaldi-Chiesa, demandant que, dans les pays qui n'ont pas encore le suffrage féminin, les femmes puissent aussi être élues lorsqu'il s'agit de nommer des délégués à l'Assemblée mondiale, serait bien favorable aux femmes de notre pays, si la Suisse adhérerait au fédéralisme mondial, ce qu'elle n'a pas encore fait.

La motion des mères suédoises demandant que le 50 % des délégués soient du sexe féminin a été amendée, elle n'est plus devenue qu'une recommandation de nommer les délégués sans distinction de sexe, selon leurs capacités.

Hélas! nous savons ce qu'il en est de ce genre de déclarations. Une femme est très rarement considérée plus capable que son concurrent masculin. Je suis personnellement persuadée que les femmes étant handicapées dans le monde, par leur faiblesse physique et par leur fonction maternelle qui les absorbe pendant les années où elles sont dans leur épanouissement, il n'y a qu'un seul moyen de les faire participer équitablement à un gouvernement quelconque, à une activité officielle quelconque, c'est que la proportion féminine soit fixée par une loi.

Gouvernement mondial

Assemblée mondiale des peuples (un député par million d'habitants).
Assemblée de l'ONU (délégués des gouvernements nationaux).
Exécutif mondial (membres élus par les deux assemblées).

fielle quelconque, c'est que la proportion féminine soit fixée par une loi.

Quoi qu'il en soit, il ne s'en est fallu que de onze voix, mais la motion suédoise n'a pas passé dans son texte original.

N'incriminons pas les adversaires de cette motion, qui n'ont pas agi, sans doute, par antiféminisme, mais par crainte de compromettre tout le projet avec une revendication trop révolutionnaire. N'importe, l'idée a été lancée, elle germera un jour, comme celle de ces deux mères suisses qui voudraient que chaque ministre des affaires étrangères, eût une adjointe qui, lui souffle la modération et la sagesse, quand il est enclin à user des moyens extrêmes.

Ces quelques indications permettent de comprendre l'appui indéfectible que les suffragistes trouveraient dans le mouvement fédéraliste, qu'il soit européen ou mondial.

★

D'où vient donc que les groupements féminins — cantonaux, nationaux ou internationaux — se soient fort peu intéressés à cette manifestation où ils avaient l'occasion de soutenir des idées qu'ils défendent depuis longtemps et de les recommander à un public sympathique?

Ne serait-ce point à cause d'un scepticisme lassé? — Et pourquoi donc alors un tel scepticisme?

Essayons de découvrir des raisons possibles et point du tout formulées jusqu'ici.

On reconnaît que les fédéralistes sont généralement des démocrates cent pour cent et l'on approuve leurs projets. Cependant, pour que leur proposition mondiale amène la détente et la paix souhaitée par l'immense majorité des humains, il faudrait qu'elle puisse se réaliser dans des conditions différentes que celles que nous connaissons, il faudrait que le jeu démocratique puisse se dérouler librement tout autour du monde. Est-ce le cas?

Si l'on fait appel aux populations pour collaborer au gouvernement mondial, il faut qu'elles puissent être consultées avec toutes les garanties d'une propagande libérale et d'un scrutin secret sans contrainte. Chaque individu doit avoir entendu auparavant les avis les plus divers et avoir pu choisir entre eux.

Ces conditions sont-elles remplies dans les pays où le droit d'association est limité et où un seul parti politique est autorisé?

L'apaisement qu'on espère obtenir, grâce à la collaboration des femmes au gouvernement mondial, ne peut se produire que si la masse féminine du monde entier peut agir librement. En est-il ainsi? Dès lors, vaut-il la peine de faire les efforts considérables que nécessiterait, pour les organisations féminines une collaboration efficace avec les mondialistes, tant que les conditions du succès semblent ne pas exister?

A. W. G.

Le „Mouvement Féministe“ est en vente à la Librairie Payot, au Molard et à la Librairie Jullien, Bourg-de-Four, Genève.

Les femmes au 21^{me} Congrès mondial à Varsovie

Novembre 1950.

2085 délégués de 80 pays ont apporté à Varsovie, le désir d'union et la volonté de paix d'hommes, de femmes, de jeunes d'opinion, de confession, d'idéologie les plus diverses. Ils ont apporté au monde cette certitude que l'union peut être réalisée entre les peuples pour assurer à l'humanité une paix solide et durable.

Les femmes, représentant les couches les plus larges des populations de tous les pays: ouvrières, paysannes, écrivains, parlementaires, etc., défendaient la leur: la vie qu'elles apportent au monde et qu'elles veulent toutes sauvegarder.

« Nous voulons que nos enfants vivent », lance Mme Appel (Danoise), députée au Parlement, membre du parti libéral. « Il ne s'agit pas d'avoir sa propre paix, mais obtenir une paix commune ».

Mme Isabelle Blume, députée à Bruxelles, membre du parti ouvrier Belge: « Je considère aujourd'hui plus que jamais que la lutte pour la paix est notre première tâche ».

Mme Andrée Marty-Cupgras, membre du parti socialiste français: « Tout doit être tenté pour sauver la paix. Nous gagnerons la paix pour tous les enfants du monde, le monde de demain ».

Mme Hodinova Spurna (vice-présidente à l'Assemblée nationale Tchéque): « Nous nous plaçons inébranlablement du côté de la paix; nous sommes prêts à défendre la paix contre tous ceux qui la troubleront ou la menacent... Nous sommes pour une culture humaine que personne au monde ne parviendra à diviser en culture occidentale et orientale, parce qu'elle appartient à toute l'humanité ».

Mme Eugénie Cotton de la Fédération démocratique Internationale des Femmes: « Les femmes, toutes les femmes qui ont pour mission de donner et de protéger la vie, souffrent dans leur chair quand elles pensent que leur enfants peuvent mourir ou demeurer infirmes... par la guerre ».

Que les femmes, que les associations féminines de tous les pays prennent leur responsabilité et se donnent la main. Leur union dans l'action assurera la paix du monde!

Mme Th. Massot, déléguée suisse à Varsovie pour les partisans de la paix, nous a envoyé l'article publié ici, où l'on peut lire des déclarations pacifiques féminines.

D'où vient que l'union et la collaboration qu'elle réclame entre toutes les sociétés féminines du monde, ne soient pas possibles?

C'est que la conception que nous avons de la paix et de la manière d'y parvenir, n'est pas la même ici et là.

D'un côté, on veut arriver à éviter les conflits par l'adhésion progressive de tous à l'uniformité d'une doctrine, reconnue comme Vérité.

De notre côté, on veut s'enrichir de toutes les variétés nationales, raciales, et on essaye d'instaurer la paix en conciliant les points de vue différents, chacune faisant quelques sacrifices pour la bonne entente. Cette méthode exige de ceux qui l'appliquent, de croire à « leurs vérités », mais de ne pas vouloir les imposer aux autres.

Ces deux conceptions, si divergentes par le principe, ont montré la vanité des efforts qui ont été tentés pour trouver des solutions communes, approuvées par les unes et les autres.

thèque nationale suisse, lui donne toutes facilités pour obtenir les renseignements les plus complets et les plus exacts.

Avaient déjà paru les années 1941-42, 43-44, 45-46, le présent fascicule comprend les années 47-48. « L'utilité de cette bibliographie a été prouvée à plusieurs reprises, nous dit Mlle Muriset, dans son avant-propos. Il a été possible, grâce à cette publication, de faire un choix rapide d'ouvrages de femmes suisses en vue de l'Exposition internationale de livres de femmes à Lisbonne en 1947. Ces catalogues ont permis de préparer la bibliographie que l'on trouve dans l'Annuaire spécial publié en 1951, pour le cinquantenaire de l'Alliance « Frauen der Tat », où l'on donne les titres des biographies de femmes suisses les plus éminentes, ayant vécu de 1850 à 1950 ».

Presque tous les livres mentionnés dans ce catalogue se trouvent à la Bibliothèque nationale où on peut les emprunter. Quiconque recherche de la documentation, sur tel ou tel sujet féminin, trouvera là les indications utiles à son travail.

Pendant ces deux années, qu'ont-elles écrit surtout: des livres pour la jeunesse, on s'en doute, des études historiques et des romans. Viennent ensuite les questions économiques, sociales, juridiques, puis les sujets médi-

Une pionnière du féminisme vaudois

Mme Schnetzler

La mort de Mme Schnetzler, survenue le 11 janvier, est un deuil pour les Vaudoises, qui perdent une de celles qui se sont le plus dépensées, durant une longue vie, en faveur des femmes et pour améliorer leur sort. Mme Schnetzler avait commencé son travail féministe en un temps où tout était à faire: intéresser les femmes, faire comprendre aux autorités que les femmes existent, qu'elles travaillent, qu'elles ont des opinions à faire valoir. Ça a été le grand travail exécuté par l'Union des Femmes de Lausanne, dès la fin du XIX^{me} siècle. Encouragée par son mari, qui était juriste et qu'elle perdit en 1911, Mme Schnetzler fut au nombre de celles qui s'employèrent à faire améliorer les dispositions du Code Civil concernant les femmes, le mariage, les droits de la famille. A la tête de l'Union de Lausanne dès 1909, elle a poursuivi pendant 23 ans sa tâche avec sa volonté tranquille, sa pondération, son humeur égale, sa bonne conscience, sachant qu'elle avait raison et qu'elle travaillait pour la communauté. Le travail, la somme de démarches, de conférences, de conciliabules, que représente une présidence de 23 années, on a peine à se le représenter, et tout cela Mme Schnetzler l'a exécuté tout naturellement, tranquillement, sans agitation aucune.

Ce rôle d'animatrice, de conseillère, de novatrice aussi, elle l'a joué également au sein de la Fédération des Unions de femmes vaudoises, de l'Association pour le costume vaudois qu'elle fonda en 1916 avec Mme Widmer-Curtat et Mme Paul Bonnard-Cornuz; elle a fait partie de son comité de 1916 à 1942. Elle a rédigé avec talent et savoir-faire le « Bulletin féminin », organe de la fédération, jusqu'en 1945.

Mme Schnetzler a été une des six femmes membres de la Société d'utilité publique des femmes suisses qui furent chargées, le 4 mai 1916, de remettre au Conseil fédéral le don des femmes suisses (fr. 1.168.314,22) qui devint par la suite le Don National suisse. Elle faisait partie depuis toujours de la section de Lausanne du Suffrage féminin, encourageait ses initiatives, s'enthousiasmait lorsqu'un progrès s'annonçait; le projet de révision de la Constitution en faveur du suffrage féminin communal, qui sera soumis aux électeurs le 25 février, lui avait causé une grande joie.

Esprit éclairé, curieux de tout, Mme Schnetzler a encouragé, a soutenu bien des initiatives; elle fut parmi les novateurs qui, au début du siècle, se proposèrent de créer des logements sains et bon marché pour les classes modestes.

Mme Schnetzler écrivait facilement et agréablement; elle faisait de charmants petits discours, trouvait toujours des choses poétiques à dire dans son « Bulletin féminin »; elle a écrit des vers pour les jeux floraux des Fêtes du Rhône.

Si le féminisme a fait dans le canton quelques progrès, si la situation des femmes s'y est améliorée, nous le devons pour une large part à Mme Schnetzler, à ses talents, à ses démarches, à son esprit de suite, à sa patience tranquille, à sa persévérance. Nous lui devons une grande reconnaissance, et nos regrets, car cette reconnaissance, nous n'avons pas su la lui exprimer.

S. Bonard.

TÉLÉPHONE 23.05.12
45 professeurs
Méthode de l'Université
programmes individuels
gain de temps

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

École LEMANIA
LAUSANNE

Publications reçues

Jacques-Dalcroze

H. BRUNET-LECOMTE — *Jacques-Dalcroze, sa vie, son œuvre* — Ed. Jeheber, Genève.

Qui mieux que la sœur de Jacques-Dalcroze était à même de conter la vie de notre grand compositeur romand? Le livre de Mme Brunet-Lecomte se lit d'un trait, tant il est direct et familier. C'est comme une amicale conversation où celle qui l'a le mieux connu, depuis sa plus petite enfance, puisqu'elle était l'aînée, évoque la famille paternelle, le grand-père vaudois, la naissance, l'enfance, la jeunesse, dans la Vienne des temps heureux, avant guerre. Ensuite c'est l'installation à Genève, dans une ville qui ne se montre guère accueillante pour celui auquel, plus tard, elle sera trop heureuse d'offrir la bourgeoisie d'honneur!

Quelle magnifique carrière, mais que de difficultés tout au long de la route! que d'efforts, que de déceptions! Toujours des tournées de propagande pour démontrer les bienfaits de la rythmique, toujours des envieux, des gens peu scrupuleux qui cherchent à lui dérober ses trouvailles. Le grand départ pour Hollerau, la guerre où tout s'effondre, la mort qui ravit les amis les plus chers et

les plus dévoués. Le séjour à Paris, dans des conditions si inconfortables, le lendemain jamais assuré...

Un grand artiste, dit-on, est le favori des dieux, mais hormis les dons musicaux, il semble que les dieux ne se préoccupent nullement d'aplanir la voie pour leur favori.

Pourtant ces pages respirent la sérénité, malgré tant de traverses. Jacques-Dalcroze resta toujours bienveillant et généreux, sans amertume à l'égard de ceux qui le trahissaient. La douleur ne l'empêchait point, il resta le grand ami des hommes, qu'il aimait fraternellement et c'est pourquoi son œuvre restera imprégnée de sa spontanéité, de sa fraîcheur, qu'elle continuera à inspirer, au cours des générations, qui chanteront ses mélodies, l'élan et l'enthousiasme pour ce qu'il y a de meilleur en nous.

Catalogue d'auteurs féminins

Tous les deux ans, l'Association suisse des femmes universitaires nous offre un catalogue bien instructif, c'est celui des publications d'auteurs féminins. Mlle Muriset, la rédactrice de cette publication, chaque fois un peu plus épaisse, est extrêmement compétente en la matière. Sa situation à la Biblio-

caux, d'hygiène, etc. — on comprend qu'on trouve ici les thèses nécessaires à l'obtention des grades et diplômes — puis les biographies, nécrologies, mémoires, correspondances, ensuite les récits de voyage, la géographie, les manuels scolaires, l'enseignement, les études psychologiques. Enfin, les autres branches du savoir sont représentées mais en plus petit nombre.

Ainsi, en feuilletant ces pages, on s'instruit des livres récemment parus, mais encore des intérêts particuliers des femmes intellectuelles ou tout au moins de celles qui peuvent tenir une plume.

A. W. G.

A. MURISSET — *Publications d'auteurs féminins* — Ed. Association suisse des femmes universitaires.

Nous nous réjouissons d'apprendre que parmi les auteurs dont la fondation Schiller distribue les œuvres récemment parues à ses membres, on compte cinq femmes, dont deux sont bien connues de nos lectrices: la poétesse Evelynne Laurence (pour l'« Etreinte de la terre ») et Marianne Gagnebin, notre collaboratrice neuchâteloise, pour son livre « La part du Destin », dont nous avons publié un épisode en 1949.